

No de résolution ou annotation

19-01-004

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 17 décembre 2018 19 h 50 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents madame Annie Lussier et messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 19 h 50.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 2- Moment de recueillement
- 3- Lecture de l'ordre du jour
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du Règlement 2018-294 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2019
- 6- Modification de sources de financement relativement à l'exercice financier 2018
- 7- Vente du camion usagé Ford F-350
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

18-12-230 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 tel quel présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	Р	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE		(N)	
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-12-231 Adoption du Règlement 2018-294 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Édouard a adopté le budget 2019 de la municipalité le 17 décembre 2018 lors de la séance extraordinaire par la résolution numéro 18-12-228;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à ce budget ;

CONSIDÉRANT les articles 989 et 991 du Code municipal ainsi que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'imposition de taxes et de compensations ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Gaétan Boulerice, à une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 12 décembre 2018 et déclarent en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ QUE le présent règlement soit adopté et QUE le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de cette résolution

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution ou annotation

18-12-232 Modification de sources de financement relativement à l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT les états de la situation financière et des projections au 31 décembre 2018 déposés à la résolution 18-11-194;

CONSIDÉRANT QUE des modifications de sources de financement peuvent être faites avant la date de fin d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU'il est mieux justifié d'utiliser le fonds de roulement pour financer l'acquisition de biens du ables par principe que l'utilisateur devient le payeur ;

IL EST PROPOSÉ QUE les sources de financement des éléments suivants soient modifiées telles qu'indiquées au tableau :

Résolution	Description	Source de financement selon résolution précédente	Source de financement révisée
18-05-085	Aménagement Parc Derome	Surplus non affecté	Fonds de roulement, remboursable en 7 versements annuels égaux, pour un montant maximum de 15 000 \$ taxes nettes
18-07-122	Réfection de trottoirs	Surplus non affecté	Financé par Fonds de roulement en 10 versements égaux, pour un montant maximum de 25 000 \$ taxes nettes Le solde d'environ 43 000 \$ sera financé par le programme TECQ 2014-2018 et est déjà prévu dans la programmation des travaux.
18-07-123	Plans et devis débitmètre	Surplus non affecté	Environ 52 000 \$ sera financé par le programme TECQ 2014- 2018 et est déjà prévu dans la programmation des travaux.
18-08-135	Scion xB 2013	Surplus non affecté	Ajout lettrage et équipements de sécurité. Financé par Fonds de roulement en 5 versements égaux, pour un montant maximum de 13 000 \$ taxes nettes
18-09-161	Ford F-550 2008	Surplus non affecté : 11 500 \$ Budget de fonctionnement : solde	Ajout boîte dompeuse et installation, lettrage et équipements de sécurité. Financé par Fonds de roulement en 5 versements égaux, pour un montant maximum de 38 000 \$ taxes nettes
18-10-177	Installation débitmètre	Surplus non affecté	Environ 12 000 \$ sera financé par le programme TECQ 2014- 2018 et est déjà prévu dans la programmation des travaux.
18-10-186	Appareils respiratoires	Budget de fonctionnement : 48 000 \$ Fonds de roulement : solde	Fonds de roulement, remboursable en 10 versements annuels égaux, pour un montant maximum de 73 000 \$ taxes nettes
Aucune, achat conforme à la délégation des pouvoirs	Autorécureuse	Budget de fonctionnement	Fonds de roulement en 5 versements égaux, pour un montant maximum de 5 000 \$ taxes nettes



No de résolution ou annotation

19-01-004

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

M. Alain Dumouchel se retire de la séance.

18-12-233 Vente du camion usagé Ford F-350 1997

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé au lancement de la vente du camion usagé Ford F-350 1997 portant le numéro de série 1FDKF38F1VEB72447 par voie de soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé à l'ouverture d'enveloppe reçu en date et heures prescrites, soit celles inscrites dans le bulletin municipal une soumission ;

Yves Dumouchel

2 995 \$ taxes non incluses

PAR CONSÉQUENT le conseil accepte le prix de 2 995 \$ taxes non incluses de Monsieur Yves Dumouchel qui a déposé la soumission conforme, dans les délais fixés, et qui est le montant le plus élevé des soumissions reçues ;

IL EST PROPOSÉ d'autoriser la vente du camion usagé Ford F-350 1997 portant le numéro de série 1FDKF38F1VEB72447 usagé à Monsieur Yves Dumouchel et QUE la direction générale procède à la signature du contrat de vente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)
#1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	Α	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Retour de monsieur Alain Dumouchel.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune

18-12-234 Clôture de la séance

Il EST PROPOSÉ de lever la présente séance à 20 h 10.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire:		ADOPTE A			Ť
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer, maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste Directeur général et secrétaire-trésorier

es Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



No de résolution ou annotation